

2019

Dissoudre une EURL



Sommaire

Dissolution de l'EURL	Error! Bookmark not defined.
Dissolution et ouverture de la liquidation	8
Nomination du liquidateur	11
1) Désignation du liquidateur	11
2) Rôle du liquidateur	11
3) Rémunération du liquidateur	12
4) Durée du mandat du liquidateur	12
Conséquences de la dissolution	13
1) Sur le mandat du gérant	13
2) Sur la société	13
3) Sur l'associé unique	13
4) Sur le commissaire aux comptes	13
Rédaction d'un procès-verbal	14
Formalités à accomplir après l'ouverture de la liquidation	17
Enregistrement du procès-verbal de dissolution	17
Publication d'un avis de dissolution	18
Dépôt d'un dossier de dissolution au greffe	19
Déroulement des opérations de liquidation	21
Missions générales du liquidateur	21
1) Achèvement des affaires sociales en cours	21
2) Réalisation de l'actif	21
3) Règlement du passif	22
Missions particulières du liquidateur	23
1) Convocation de l'associé unique	23
2) Établissement des comptes	23
Droit d'information de l'associé unique	24
Clôture de la liquidation	25
Approbation des comptes définitifs de liquidation	25
Clôture de la liquidation	25
Conséquences de la liquidation	29
1) Sur la société	29
2) Sur le liquidateur	29
3) Sur les associés	29

Remboursement du capital et versement d'un boni de liquidation	30
Constatation et enregistrement de l'appropriation des actifs sociaux par l'associé unique	Error! Bookmark not defined.
Formalités à accomplir après la clôture de la liquidation	32
Enregistrement du procès-verbal de clôture de liquidation	32
Publication d'un avis de clôture de liquidation dans un journal d'annonces légales	33
Dépôt d'un dossier de radiation au greffe du Tribunal de commerce	34
Imposition de l'EURL et de l'associé unique	35
1) Imposition des bénéficiaires de l'EURL	35
a) EURL à l'impôt sur le revenu	35
b) EURL à l'impôt sur les sociétés	35
2) Reversement de la TVA	36

Introduction

Comment dissoudre une EURL ?

Il existe deux façons de mettre fin à une société : la dissolution liquidation amiable et la liquidation judiciaire. Alors que la première est menée par l'associé unique et le liquidateur qu'il a désigné, la seconde est gérée par le Tribunal de commerce.

1) La société n'est pas cessation des paiements

a) L'associé unique est une personne physique

Lorsque l'associé unique est une personne physique, il doit procéder à la dissolution puis à la liquidation de sa société.

Il n'y a pas de liquidation possible sans dissolution préalable et inversement :

- La dissolution est le premier pas vers la fermeture de la société. Elle permet de mettre un terme à ses activités.
- La liquidation consiste à vendre les biens et à régler les dettes de la société, de façon à déterminer l'actif net pour la distribution éventuelle du boni de liquidation. Après le partage de l'éventuel boni de liquidation, la société est radiée.

En pratique, la dissolution-liquidation d'une EURL nécessite de suivre 5 étapes bien distinctes :

1. La décision de dissoudre la société, de fixer le siège de la liquidation et de nommer le liquidateur.
2. La réalisation de 3 formalités :
 - Enregistrement du procès-verbal de dissolution auprès du centre des impôts.
 - Publication d'une annonce légale de dissolution.
 - Dépôt du formulaire M2 au CFE, accompagné de pièces justificatives.
3. L'établissement des comptes de clôture de liquidation.
4. La décision de clôturer la liquidation, de donner quitus au liquidateur, et de constater la clôture de la société.
5. La réalisation de 3 formalités :
 - Enregistrement du procès-verbal de clôture de liquidation au centre des impôts